

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Durée : 3 heures

Coefficient : 7

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.

Si le sujet est incomplet, demandez-en immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants.

Ce sujet comporte 8 pages.

Le travail : source de bien-être ?

« Le lundi matin, pourquoi se lève-t-on pour aller au travail plutôt que de rester au lit ? La réponse tient en quelques mots. On travaille pour gagner sa vie, pour exister socialement [...] voir des gens et enfin pour faire des choses qui nous intéressent : soigner, enseigner, construire ou réparer, faire la cuisine, écrire, etc.

Mais chacune de ces motivations a son revers. Gagner sa vie ? Certains ont plutôt le sentiment de la perdre en travaillant. Exister socialement ? Certes, [...], mais [*le travail*] génère aussi beaucoup de frustrations, car travailler c'est coopérer mais aussi se heurter aux autres avec tout ce que cela comporte de conflits [...], de rancœurs et de ressentiments ».

WEINBERG Achille,

Pourquoi travaille-t-on ? **Sciences Humaines**, novembre 2012, mensuel n°242.

QUESTION 1 : Montrer que le travail est un déterminant qui influence la santé.

QUESTION 2 : Dans une entreprise, des situations de travail difficiles peuvent générer des troubles musculo-squelettiques (TMS) qui affectent le dos et les membres supérieurs et inférieurs. En France, les TMS sont la 1^{ère} cause de maladie professionnelle reconnue et prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Les effets négatifs du développement des TMS (coût, absentéisme, reclassement des personnes atteintes...) se font de plus en plus ressentir.

Montrer que les troubles musculo-squelettiques constituent un risque social.

QUESTION 3 : Présenter les acteurs intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de prévention des TMS.

BARÈME

Question 1 :	7 points
Question 2 :	5 points
Question 3 :	6 points
Clarté et rigueur de la rédaction :	2 points

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 :** **L'enquête surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (SUMER) 2010,**
Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social,
L'enquête Sumer 2010, mise à jour octobre 2013,
Disponible sur : travail-emploi.gouv.fr (consulté le 12/07/2014).
- ANNEXE 2 :** **Pourquoi travaille-t-on ?**
WEINBERG Achille,
Sciences Humaines, novembre 2012, mensuel n°242.
- ANNEXE 3 :** **Je suis atteint d'une maladie professionnelle,**
L'Assurance maladie, Mon parcours d'assuré – information,
Dossier mis à jour le 12 février 2014,
Disponible sur : www.ameli.fr (consulté le 12/07/2014).
- ANNEXE 4 :** **Assurance Maladie – Risques professionnels – Missions,**
Paris : CNAMTS,
Disponible sur : www.risquesprofessionnels.ameli.fr,
(consulté le 12/07/2014).
- ANNEXE 5 :** **Le plan de santé au travail 2010-2014,**
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.
Disponible sur : travail-emploi.gouv.fr (consulté le 07/11/2014).
- ANNEXE 6 :** **Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Découvrez les vraies bonnes méthodes,**
Extraits de la fiche pratique,
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social,
Travailler mieux, la santé et la sécurité au travail, TMS. Campagne 2011,
Disponible sur : www.travailler-mieux.gouv.fr (consulté le 12/07/2014).

ANNEXE 1

L'enquête surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (SUMER) 2010

Cette enquête, copilotée par la DARES (1) et la DGT (2), décrit les contraintes organisationnelles, les expositions professionnelles de type physique, biologique et chimique auxquelles sont soumis les salariés. [...]

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

[...] Sumer est une enquête transversale qui fournit une évaluation des expositions professionnelles des salariés, de la durée de ces expositions et des protections collectives ou individuelles éventuelles mises à disposition. Jusqu'en 1994, les données étaient uniquement recueillies par le médecin du travail lors de l'entretien médico-professionnel au cours de la visite périodique. Il s'appuie sur la connaissance des postes de travail qu'il a [...]. Depuis 2003 un auto-questionnaire a été ajouté, le salarié le remplit seul avant la visite. [...]

C'est la troisième enquête réalisée selon la même méthodologie. Comme en 1994 et 2003, ses objectifs sont :

- offrir aux préventeurs (3) un état des lieux des expositions professionnelles aux nuisances ou aux situations de travail susceptibles d'être néfastes pour la santé, étape nécessaire à la mise en place de mesures de prévention [...].
- offrir au législateur la possibilité de confronter le champ de la réglementation en hygiène et sécurité à la réalité des expositions professionnelles ; [...]

EXTRAIT DU QUESTIONNAIRE SUMMER

CARACTÉRISTIQUES DU SALARIÉ

Q1 : Sexe

- | | | | |
|------------------|--------------------------|---|------|
| 1. Masculin..... | <input type="checkbox"/> | 1 | |
| 2. Féminin..... | <input type="checkbox"/> | 2 | SEXE |

Q2 : Nationalité

- | | | | |
|---|--------------------------|---|-----|
| 1. Française..... | <input type="checkbox"/> | 1 | |
| 2. Étrangère mais Union Européenne..... | <input type="checkbox"/> | 2 | |
| 3. Étrangère hors Union Européenne..... | <input type="checkbox"/> | 3 | NAT |

Q3 : Statut de l'emploi : (cochez une seule case)

- | | | | |
|---|--------------------------|---|--------|
| 1. Apprenti, contrat de formation ou emploi en alternance..... | <input type="checkbox"/> | 1 | |
| 2. Stagiaire..... | <input type="checkbox"/> | 2 | |
| 3. Intérimaire (placé par une agence d'intérim)..... | <input type="checkbox"/> | 3 | |
| 4. Contrat à durée déterminée ou autre emploi à durée limitée, contrat saisonnier, vacataire, pigiste, etc..... | <input type="checkbox"/> | 4 | |
| 5. Emploi sans limite de durée (CDI)..... | <input type="checkbox"/> | 5 | STATUT |

(1) DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, spécialiste de la prévention des accidents du travail.

(2) DGT : Direction Générale du Travail, spécialiste de la prévention des accidents du travail.

(3) préventeur : spécialiste de la prévention des accidents du travail.

ANNEXE 1 (suite)

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

Q4 : Caractéristiques du temps de travail

En général, combien de temps êtes-vous absent de chez vous
du fait de votre travail lors d'une journée ? **AMPLITUDE**

Q5 : Rythme de travail

En raison de votre charge de travail, devez-vous emporter du travail chez vous ?

- | | | | |
|-------------------|--------------------------|---|-----------------|
| 1. Toujours | <input type="checkbox"/> | 1 | INTENSIF |
| 2. Souvent | <input type="checkbox"/> | 2 | |
| 3. Parfois..... | <input type="checkbox"/> | 3 | |
| 4. Jamais | <input type="checkbox"/> | 4 | |

Devez-vous fréquemment interrompre une tâche que vous êtes en train de faire
pour en effectuer une autre non prévue?

- | | | | |
|--------------|--------------------------|---|--------------------|
| 1. Oui | <input type="checkbox"/> | 1 | DEBORDEMENT |
| 2. Non | <input type="checkbox"/> | 2 | |

Q6 : Collectif de travail

Quand vous rencontrez une difficulté pour faire votre travail correctement,
pouvez-vous en discuter ...

- avec vos collègues ?

- | | | | |
|--|--------------------------|---|----------------------------------|
| 1. Oui | <input type="checkbox"/> | 1 | DISCUSSION
COLLECTIVE |
| 2. Non..... | <input type="checkbox"/> | 2 | |
| 3. Pas concerné, pas de collègue | <input type="checkbox"/> | 3 | |

Q7 : Contacts avec le public

⇒ vivez-vous des situations de tension dans vos rapports avec le public ?

- | | | | |
|----------------------------|--------------------------|---|---------------------------|
| 1. En permanence | <input type="checkbox"/> | 1 | TENSION
PUBLIC |
| 2. Régulièrement | <input type="checkbox"/> | 2 | |
| 3. Occasionnellement | <input type="checkbox"/> | 3 | |
| 4. Jamais..... | <input type="checkbox"/> | 4 | |

JUGEMENT DU MÉDECIN SUR LA QUALITÉ DU POSTE DE TRAVAIL

Jugez-vous que le poste et/ou l'environnement de travail décrit précédemment
est de bonne qualité du point de vue :

*Pour chaque aspect mentionné ci-dessous, codez de 1 (très mauvais)
à 4 (très bon) ou 0 si non concerné*

- | | | |
|---|--------------------------|--------------|
| 1. de l'organisation du travail | <input type="checkbox"/> | QUALA |
| 2. de la prévention des expositions à des contraintes physiques | <input type="checkbox"/> | QUALB |
| 3. de la prévention des expositions aux agents chimiques..... | <input type="checkbox"/> | QUALC |
| 4. de la prévention des expositions aux agents biologiques..... | <input type="checkbox"/> | QUALD |

Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social,
L'enquête Sumer 2010, mise à jour octobre 2013,
Disponible sur : travail-emploi.gouv.fr (consulté le 12/07/2014).

ANNEXE 2

Pourquoi travaille-t-on ?

Quand on part au travail le matin, on ne se contente pas d'aller chercher un salaire, on endosse un costume social : celui de l'enseignant, du policier, du chef d'entreprise, du travailleur social, du garagiste ou du facteur. On part aussi à la rencontre de gens : des collègues, des clients, des élèves, des patients ou des usagers. [...]

Chaque groupe professionnel se forge aussi une image de soi plus ou moins valorisante. Alain Touraine avait déjà repéré la « conscience fière » chez les ouvriers d'usine, cette fierté que l'on retrouve chez le boulanger comme chez le sidérurgiste. [...]

Tenir son rang dans la société est donc une motivation centrale pour les animaux sociaux que nous sommes. Mais les aspirations sociales s'expriment également sous une autre forme : sur le lieu de travail [...], on y parle, on y rit, on boit le café, on se réunit, on coopère. [...] pour certains le travail représente une « seconde famille ». [...] si la solitude est une souffrance, l'inverse est également vrai : parfois « *l'enfer, c'est les autres* » (Jean-Paul Sartre, *Huis clos*). Le lieu de travail est le lieu des sympathies et des antipathies où l'amitié et la haine se côtoient. [...]

L'importance fondamentale de cette existence sociale se mesure le plus clairement quand on la perd. Les études de sociologie clinique montrent combien les chômeurs souffrent d'une « perte d'identité », pas seulement de revenus. Voilà pourquoi aussi certains retraités se lancent dans des activités bénévoles alors qu'ils pourraient jouir d'un paisible repos à l'écart du monde ; à la volonté d'être utile et au désir d'aider l'autre s'ajoute un bénéfice personnel : continuer à « être quelqu'un ». C'est ce que procure aussi le travail. [...]

« *Choisissez un travail que vous aimez et vous n'aurez pas à travailler un seul jour de votre vie* ». Cette citation de Confucius (extraite du *Livre des sentences*) est extrêmement moderne. [...] la formule contient l'idée d'une double face du travail : il peut être plaisant ou vécu comme un enfer selon qu'il correspond ou non à nos aspirations profondes. Travailler ce n'est pas seulement chercher à gagner sa vie, [...], c'est aussi effectuer certaines activités pouvant être attrayantes en soi [...]. Une foule d'activités sont attractives en soi parce qu'elles comportent des épreuves, des défis, des problèmes à résoudre, des moments d'attention où l'on oublie tout le reste.

WEINBERG Achille,
Sciences Humaines, novembre 2012, mensuel n°242.

ANNEXE 3

Je suis atteint d'une maladie professionnelle

Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi

[...] **Si je suis en arrêt de travail, les indemnités journalières [...]** me sont dues pour tous les jours de la semaine (samedis, dimanches et jours fériés compris) et sont calculées à partir de mon dernier salaire brut :

JOUR 1	JOUR 2	-----	JOUR 28	JOUR 29
60 % du dernier salaire brut				80 % du dernier salaire brut

L'Assurance Maladie, Mon parcours d'assuré – information,
Dossier mis à jour le 12 février 2014, disponible sur : www.ameli.fr (consulté le 12/07/2014).

ANNEXE 4

Assurance maladie – Risques professionnels – Missions

Dans la conception française de la prévention des risques professionnels, l'employeur a la responsabilité d'assurer la santé et de préserver la sécurité de ses salariés.

Notre mission prévention est au service de l'ensemble des entreprises de l'industrie, du commerce et des services. En effet les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP) ont un coût humain et financier. Leur prévention est un investissement qui bénéficie aux salariés et aux employeurs. [...]

L'activité de prévention mobilise un large panel de compétences de notre réseau de caisses régionales (Carsat et Cram) et de caisses générales de sécurité sociale (CGSS). Différents professionnels sont ainsi mis à contribution : des ingénieurs conseils, des contrôleurs de sécurité, des ergonomes, des médecins, des psychologues...

Si nécessaire, nos équipes font appel à des unités spécialisées comme les centres de mesures physiques (bruit, vibrations...) et les laboratoires de chimie (prélèvements et analyses de poussières, vapeurs).

Notre action au quotidien consiste à favoriser l'engagement des entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels. Ainsi, nous pouvons intervenir en amont, lors de la conception de nouveaux locaux, ou directement sur les lieux de travail. Nous menons des actions collectives auprès des branches professionnelles ou concevons avec les entreprises des dispositifs d'évaluation et de prévention. Nous proposons également une offre de formation, conscients que la prévention passe par la diffusion des bonnes pratiques. Enfin, des incitations financières sont mises en place auprès des entreprises.

Notre mission indemnisation consiste à subvenir aux besoins des victimes en prenant en charge les dépenses des victimes d'accidents du travail (AT) et de maladies professionnelles (MP) par le versement du remboursement des soins, d'indemnités journalières et de rentes ou capital en cas d'incapacité permanente.

[...] Nous voulons aussi permettre au salarié de retravailler dans les meilleures conditions après un accident de travail ou une maladie professionnelle. Dans cet objectif, nous souhaitons prévenir le risque de désinsertion professionnelle.

L'Assurance Maladie – risques professionnels, Paris : CNAMTS,
Disponible sur : www.risquesprofessionnels.ameli.fr (consulté le 12/07/2014).

ANNEXE 5

Le plan de santé au travail 2010-2014

Le premier Plan Santé au travail 2005-2009 [...] a permis de donner une visibilité politique aux objectifs publics en matière de santé et de sécurité au travail. [...] ce plan a constitué une avancée pour le développement de la politique de santé au travail.

Cet élan doit être poursuivi et renforcé : le développement de la santé [...] au travail et l'amélioration des conditions de travail constitue un enjeu majeur pour notre politique sociale dans les années à venir. Ceci passe par la mise en œuvre effective d'actions visant à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, à prévenir les risques professionnels [...]. C'est très naturellement que le nouveau Plan Santé au travail s'inscrit dans cette démarche.

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social,
Disponible sur : travail-emploi.gouv.fr (consulté le 07/11/2014).

ANNEXE 6

**Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas.
Découvrez les vraies bonnes méthodes.**

Vous êtes concernés par les TMS

Parce que les TMS touchent la santé de vos salariés mais aussi celle de votre entreprise en provoquant une perte de productivité. Parce que vous avez l'obligation d'évaluer les risques professionnels et de mettre en place des actions de prévention.

Par quoi commencer ?

Comme pour tout sujet lié aux risques professionnels, il faut commencer par un état des lieux, pour bien connaître la situation de votre entreprise.

C'est faisable par des actions simples et à votre portée :

- Discuter avec vos salariés directement concernés ;
- Vous pencher sur les chiffres d'absentéisme, d'accidents du travail, passages à l'infirmerie ;
- Discuter avec le médecin du travail de votre entreprise...

En sollicitant ces interlocuteurs de proximité vous êtes déjà dans la prévention des TMS.

Sur quoi agir ?

Par une stratégie de « petites touches », d'améliorations du quotidien, vous pouvez agir concrètement sur toutes les dimensions des TMS :

- Technique (aménagement des postes de travail, outils d'aide à la manutention...) ;
- Organisationnelle (alternance des tâches, solidarité entre équipes...) ;
- Ou humaine (parcours professionnels, transmission de savoir-faire...).

Et pour aller plus loin ?

Si l'état des lieux fait apparaître le besoin de solutions plus complexes, si vous voulez solliciter une expertise précise, les spécialistes de la prévention peuvent vous apporter un accompagnement adapté à votre entreprise.

La CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) anime le réseau de prévention des risques professionnels des CARSAT (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail).

Le réseau ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail avec dans chaque région une ARACT) propose aux entreprises des actions concertées de diagnostics et de conseils, des méthodes innovantes et partage les expériences menées en matière d'amélioration des conditions de travail.

L'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) est le conseiller de la branche du BTP en matière de prévention, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail.

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social,
Travailler mieux - la santé et la sécurité au travail, TMS. Campagne 2011,
Disponible sur : www.travailler-mieux.gouv.fr (consulté le 12/07/2014).